

L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DE LA TOMATE EN FRANCE



PLANTATION	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC
RECOLTE	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AUG	SEP	OCT	NOV	DEC
Production			2013		2014	2015						
Volume de tomates transformées (en tonnes métriques)			141 000		180 000	170 000						
Surface plantée (en hectares)			2 068		2 380	2 618						
Rendement agricole moyen (en t/ha)			68.2		76	66						
Prix moyen des tomates (pour concentré en €/t livré)			81		84	81						
Nombre de producteurs			178		151	150						
Nombre de transformateurs			12		12	12						
Balance commerciale												
Concentré de tomates (HS 200290 en tonnes métriques)			- 80 317		-82 288	-84 753						
Conserves de tomates (HS 200210 en tonnes métriques)			-111 034		-110 148	-108 301						
Sauces tomate (HS 2103 en tonnes métriques)			-142 160		-160 622	-159 914						

Au cours des dernières années, la production française de tomate d'industrie a été en moyenne de 190 000 tonnes, un volume largement inférieur au pic de production de 372 000 tonnes en 1999.

La production est répartie en deux régions principales :
1. Le Sud-Est avec 60 à 70 % de la production nationale

Centré sur le bassin méditerranéen (Vaucluse, Bouches du Rhône, Gard, Sud Drôme) avec des prolongements vers le Nord (Drôme, vallée du Rhône) et vers l'Ouest (Hérault). Les structures d'exploitation sont de deux types :

- > à dominante céréalière, où la tomate entre en tête de rotation culturale et occupe 10 à 20 % de la surface agricole utile ;
- > spécialisées, notamment le long du littoral méditerranéen ; elles exploitent plusieurs dizaines d'hectares en culture de tomates ;

Sur le plan agro-climatique, la région se caractérise par un climat de type méditerranéen, chaud et sec en été, à faible risque de gelées au printemps. Deux vents dominants, le Mistral et la Tramontane, la préservent des épisodes pluvieux.

2. Le Sud-Ouest :

Le bassin de production est centré autour du Lot et Garonne et de ses départements limitrophes (Landes, Dordogne, Gironde, Tarn et Garonne). La production se développe dans les plaines céréalières du Lot et de la Garonne, ainsi que dans les Landes. Les sols sont assez variés. La région dispose d'un climat plus doux que dans le Sud-Est, à dominante océanique. Les épisodes pluvieux

sont plus fréquents et obligent à des pratiques culturales et de protections des cultures différentes de celles du Sud Est.

Au total, 150 à 170 producteurs français exploitent 2500 hectares de tomate environ où ils obtiennent des rendements de l'ordre de 75 à 80 t/ha, pouvant atteindre 100 t/ha en zones nouvelles le long du littoral méditerranéen, mais limitées à 70 t/ha dans les exploitations traditionnelles plus limitées dans leur assolement et la rotation des cultures.

Les producteurs sont tous adhérents d'Organisations de producteurs qui assurent la commercialisation de leur récolte et l'appui technique individualisé à leurs adhérents. Elles développent par ailleurs des systèmes d'assurance qualité leur permettant de garantir la qualité et la traçabilité de leur production. En s'appuyant sur les résultats de la recherche et sur les outils d'aide à la décision proposés par la SONITO, les organisations de producteurs ont, en effet, développé des pratiques culturales raisonnées, respectueuses de l'environnement et de la santé du consommateur. Chaque producteur dispose, par exemple, de guides culturaux et de traitements répondant aux exigences de l'agriculture raisonnée. Un système de suivi des cultures et d'alertes phytosanitaires permet tout au long du cycle de production de raisonner et de limiter les traitements phytosanitaires au strict nécessaire. Des chartes de qualité sont établies et contrôlées par l'interprofession avec les fournisseurs de la filière.

La transformation industrielle est essentiellement orientée sur la production de concentré, le solde étant constitué par des spécialités appertisées (TEP, TPNE), les jus de tomates et les tomates surgelées. Les transformateurs français sont pour la plupart également fabricants de spécialités de seconde transformation : sauces chaudes et froides, ketchup, etc., et ils recourent pour leur approvisionnement du marché français très largement aux importations de concentré d'origine diverses.

Les relations (contrats de culture) entre Organisations de producteurs et Transformateurs s'établissent sur la base de la Réglementation européenne et d'accords interprofessionnels négociés au sein de la Société Nationale Interprofessionnelle de la Tomate (SONITO). Ces accords définissent les conditions minimales de production de la matière première qui seront reprises dans les contrats de culture de chaque opérateur. Le prix de vente agricole est cependant librement négocié par les parties contractantes. Le prix moyen était de l'ordre de 75 à 85 euros/t en 2015. De même, les opérateurs peuvent ajouter dans leur contrat des clauses particulières, additionnelles des conditions minimales établies par les accords interprofessionnels.



Membre de l'AMITOM : SONITO

Les producteurs et transformateurs français sont représentés au sein de l'AMITOM par la SONITO.